



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroports

Question écrite n° 121742

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'attitude des sociétés de sécurité assurant le contrôle des embarquements de passagers dans les aéroports. En effet, malgré le professionnalisme et l'expérience reconnue de certaines sociétés privées de surveillance, il apparaît que les agents de sécurité ne possèdent pas toujours le tact et le doigté indispensable à leur mission de contrôle des passagers, avant leur embarquement pour un vol par avion. Les risques liés aux attentats terroristes suscitent parfois une très forte tension, dans cette procédure indispensable de contrôle. Il conviendrait donc de l'expliquer aux passagers par une communication préalable prodiguée par une notice incluse dans le billet d'avion en l'accompagnant en pièce annexe. Les sociétés pourraient ainsi être mieux sensibilisées sur ces problèmes d'incompréhension des passagers aux modalités souvent particulièrement rigoureuses et pas toujours suffisamment expliquées aux passagers aériens. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121742

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2007, page 3512